



Municipalité Saint-Ignace-de-Loyola

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné :

Qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle le point suivant sera adopté :

1. Addenda au protocole d'entente relatif à des travaux municipaux aux immeubles Rolland Sylvestre Inc.

Cette séance se tiendra jeudi le 23 avril 2026 à 20h00.

Les délibérations du conseil et la période de questions porteront uniquement sur le point mentionné ci-dessus.

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 21^e jour d'avril 2026.

Guy Ménard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guy Ménard, directeur général, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 21 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour d'avril 2026.

Guy Ménard
Directeur général et greffier-trésorier